

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR "MOTOCONFORT" TYPE SP 94 TT

Construit par "LA MOTOCONFORT"

16, Rue Lesault — 93 - PANTIN

R. C. Seine 54 B 7009

Marque. — MOTOCONFORT. **Type.** — SP 94 TT. **Genre.** — CYCLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur). — 1 Possibilité de monter une selle biplace avec des repose-pieds. Le nombre de places assises passe alors à 2.

Nom et adresse du constructeur. — LA MOTOCONFORT, 16, rue Lesault - PANTIN (Seine-St Denis).

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux.

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — Cadre coque en tôle emboutie soudée.

Fourche. — Télescopique.

Roues. — A rayons munies de pneumatiques de 2,5×17.

Pédalier. — A roue de 33 dents. Cette roue entraîne par deux chaînes, avec arbre intermédiaire, un pignon de 39 dents solidaire du moyeu arrière.

$$\text{Multiplication totale} \quad \frac{33}{9} \times \frac{15}{39} = 1,41$$

Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 1,19 m.

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur : 1,79 m - Largeur : 0,73 m.

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0,14 m.

Poids du véhicule. — 56 kg.

3. - MOTEUR

Type. — A explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage. — 39^m — Course 41,8^m — Cylindree 49,933 cm³.

Taux de compression. — 8,6.

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir. — En tôle d'acier, soudé, contenance 8,700 litres, à cheval sur la partie avant du cadre. Fermé par un bouchon expandeur.

Régime de rotation du moteur. — Maximum 5.500 t/mn. Correspondant au couple maximum 3.500 t/mn. - Correspondant à la puissance maximum 5.500 t/mn.

Echappement. — Un tube de longueur : 280^m, de diamètre intérieur : 26^m, débouche dans un pot de forme générale allongée de longueur : 660^m environ, de diamètre intérieur : 68^m, d'un volume égal à 1,600 litre environ. Le pot contient un tube et trois diaphragmes délimitant quatre chambres de détente. La sortie est effectuée par un tube de 16^m de diamètre intérieur. Le volume total du dispositif d'échappement est d'environ 1,800 litre. Le niveau sonore des bruits mesurés suivant la prescription de l'Arrêté Ministériel du 25 octobre 1962 est de 75 dBA.

Le poinçon du constructeur est frappé sur la partie arrière gauche du pot d'échappement.

Alimentation du moteur. — Carburateur GURTNER à passage de 14^m. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'admission.

Allumage. — Par volant magnétique NOVI.

Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. — Par air.

Mise en marche. — Un décompresseur est associé à la poignée tournante droite, commandant les gaz.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du type centrifuge entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2.500 t/mn.

Transmission. — Une poulie extensible solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 18×8 une deuxième poulie extensible qui, par l'intermédiaire d'un étage réducteur commande un pignon de chaîne de 15 dents entraînant par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7^m une roue de 39 dents solidaire du moyeu arrière du cyclomoteur.

Dispositif de mise en bicyclette. — Un bouton à 2 positions situé sur la partie droite du relais de transmission permet :
1° — Dans la position MOTEUR, de faire passer le mouvement moteur à la roue arrière, par l'intermédiaire de la courroie, de l'étage réducteur et de la chaîne de transmission.

2° — Dans la position BICYCLETTE, de faire passer le mouvement du pédalier à la roue arrière, par l'intermédiaire d'une noix de crabotage formant roue-libre, d'une chaîne primaire, et de la chaîne secondaire. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

Démultiplication. — Le cyclomoteur comporte un changement de vitesse automatique constitué par deux poulies extensibles et une courroie trapézoïdale. La poulie motrice est munie de billes centrifugées, la poulie réceptrice est munie d'un ressort qui tend à rapprocher ses joues.

	Courroie	Engrenages	Chaîne	Démultiplication totale
Petite vitesse	130	53	39	26,88
	51	13	15	
Grande vitesse	97,8	53	39	11,53
	89,35	13	15	

Nombre de vitesses : Infini.

Avec des pneumatiques de 2,5x17 dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,70 m. au régime moteur de 1.000 t/mn., la vitesse atteinte est de : Petite vitesse : 3,80 km/h. — Grande vitesse : 8,85 km/h. Au régime maximum du moteur, sur route avec variateur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 48,7 km/h.

Indicateur de vitesses. — Encastré dans le phare.

5. - SUSPENSION

Avant : Fourche télescopique.

Arrière : Par bras oscillant et amortisseurs télescopiques.

6. - FREINAGE

Frein avant. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100 $\frac{m}{m}$ commandé par un levier à main droite et par câble.

Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100 $\frac{m}{m}$, commandé par un levier à main gauche et par câble.

Surface de freinage. — Avant : 36 cm² — Arrière 36 cm²

Longueur des garnitures. — 80 $\frac{m}{m}$ — Largeur : 22,5 $\frac{m}{m}$.

7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Equipement électrique. — Le volant magnétique alimente sous 6 volts une lanterne de 120 $\frac{m}{m}$ de diamètre à lampe jaune et une lanterne arrière rouge qui complète l'équipement.

Catadioptr. — Le véhicule est muni d'un catadioptr agréé par l'Administration.

8. - DIVERS

Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur constitué par un timbre électrique.

Antiparasite. — Le cyclomoteur est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'ORTF.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur l'ailette droite de la culasse portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type et le numéro du moteur, l'indication "CYCLO" ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.

Le numéro du cyclomoteur est frappé à froid, sur le gousset supérieur droit de la boîte-relais.

Le numérotage dans la série du type a commencé au n° 94.000.001.

PROCES-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant du Constructeur, le 19-4-68 que le véhicule n° 94.000.001, à moteur n° 6.793.376 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOCONFORT type SP94TT, satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.104, R.188 et R.194 à R.199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé

Enregistré sous le n° AU-556-68

A Paris le 2 Mai 1968

L'Ingénieur en Chef des Mines,

(signé : PROUST)

Vu :

Paris, le 2 Mai 1968

L'Ingénieur des Mines

(signé : ARNOUIL)

A Paris, le 2 Mai 1968

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

(signé : MOYER)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, Madame VINCENT représentante dûment accréditée de "LA MOTOCONFORT", 16, rue Lesault, PANTIN (Seine Saint-Denis) constructeurs, certifie : a) que le véhicule :

1 Genre : Cyclomoteur.	6 Puissance administrative : 1 CV
2 Marque : Motoconfort.	7 Carrosserie :
3 Type : SP 94 TT	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
4 N° dans la série du type : cadre..... moteur.....	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps	10 Poids à vide : 56 kgs
5 bis Cylindrée (en cm ³) : 49,933 cm ³ 2 ou 4 temps : 2 temps.	11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé : d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le

pour être livré à

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



Fait à

(Signature)



"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".